

Direction Planification Urbaine

Rouen, le 17 juin 2021

Reçu le
22 JUIN 2021 5221

Monsieur le Président
Métropole de Rouen Normandie
108 Allée François Mitterand
76006 Rouen

Dossier suivi par : Axel AGOSTINI – Responsable territorial Caux littoral seineomrain –
Conseil aux entreprises et territoires

Nos références : CD/CT/AA/ND/ 43-21

Objet : Avis pour la modification du PLU métropolitain – PPR 2021 – Plateaux-Robec,

Monsieur le Président,

Nous faisons suite à votre courrier concernant la procédure de modification du PLU métropolitain à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-Maritime, et je vous remercie.

Après étude de cette procédure de modification définie dans le document joint, nous émettons un avis favorable.

Le projet de modification n°2 / PPR – 2021 est réalisé à l'échelle du pôle de proximité Plateaux-Robec et vise à apporter différents ajustements au PLU métropolitain concernant 15 communes de ce pôle. Ces ajustements ont pour objets :

- Maîtrise de la morphologie urbaine/hauteurs
- Ajout emplacements réservés
- Suppression d'emplacements réservés
- Ajout d'un linéaire commercial
- Patrimoine bâti
- Patrimoine naturel
- Modification d'OAP
- ...

Mes équipes restent disponibles pour toute question.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


Christophe DORÉ,
Président de la DT76 CMA Normandie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT NORMANDIE

2 rue Claude Bloch - CS 15205 - 14074 Caen Cedex 5 Tél. : 02 32 18 06 40

www.cma-normandie.fr • Courriel : contact@cma-normandie.fr

 • www.artisanat.fr

Decret n° 2020-1416 du 18 novembre 2020